



Traité Zevahim

Michna 4 - Chapitre 9

כִּי שָׁמְשָׁמֶן שָׁאֵם עַלְוֹ לֹא יָרַד,
כְּנֶסֶת אֲמִירָדָה לֹא יָעַלְוֹ.
וְכָלָן שָׁעַלְוֹ פְּיִים לְרַאשׁ הַמִּזְבֵּחַ,
יָרַדָה.

עוֹלָה שָׁעַלְתָה פִיה לְרַאשׁ הַמִּזְבֵּחַ,
תָּרַד.

שְׁחִטָה בְּרַאשׁ הַמִּזְבֵּחַ,
יַפְשִׁיט וַיְנַתֵּם בָּמִקְוֹמָה:

[Quant aux animaux qui, s'ils sont montés, n'en descendront pas], de même qu'ils sont montés sur [l'autel], ils n'en descendront pas ; de même, s'ils sont descendus, ils n'y monteront pas. Et tous ceux qui, [s'ils sont montés, ne descendant pas, s'ils] sont montés vivants au sommet de l'autel, ils en descendront,[comme un animal ne peut être élevé sur l'autel qu'après avoir été égorgé]. La 'Ola qui est monté vivant au sommet de l'autel en descendra,[comme on n'égorgé pas un animal sur l'autel a priori. Mais si]on a égorgé [l'animal] au sommet de l'autel, on [l'écorchera] et on le découpera en morceaux à sa place,[et on ne l'enlèvera pas de l'autel].

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions